

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

SCoT DU GRAND ROVALTAIN



2016 - 2040



AUJOURD'HUI POUR DEMAIN, l'ambition du territoire

Une chose est sûre, les 103 communes du Grand Rovaltain partagent un même projet de territoire. Aussi, notre syndicat a-t-il arrêté à l'unanimité, toutes sensibilités politiques et affiliations territoriales confondues, le projet de schéma de cohérence territoriale.

Le projet de SCoT consacre 5 orientations fondatrices :

- une hypothèse démographique fondée sur un scénario de l'INSEE réaliste et partagé
- un développement du territoire au service de la croissance, de l'emploi et de l'attractivité. Trois piliers de la cohérence territoriale sans lesquels il ne saurait y avoir de politiques durables en matière d'éducation et de formation, de santé, de mobilité raisonnée et de transition énergétique, de culture et de loisirs, de solidarité intergénérationnelle, d'aménagement du territoire et du cadre de vie
- une réduction de moitié de la consommation de terres agricoles et d'espaces naturels par rapport à la décennie précédente
- une urbanisation raisonnée répartie équitablement entre les villes, les bourgs et les villages avec des densités adaptées permettant la construction d'un nombre suffisant de logements et la mise en œuvre de formes urbaines et d'habitats attractives
- l'affirmation de l'identité des 57 villages ruraux du Grand Rovaltain et de leur rôle crucial dans l'équilibre territorial, la cohérence économique et la cohésion sociale du territoire au même titre que les bourgs et villes-centre.

Lionel BRARD
Président



Enquête publique
du 16 mars au 29 avril 2016
pour que chacun, habitant, élu,
association, collectivité, s'exprime.

Pour plus d'infos :
enquetepublique@scotrovaltain.fr
www.scotrovaltain.fr

(Voir page 8)

SOMMAIRE

- 2-3** Le SCoT en 4 questions :
Quoi ? Pour qui ? Pourquoi ? Comment ?
- 4** Préserver les qualités du territoire :
foncier, eau, air, paysages.
- 5** Organiser un territoire innovant :
armature territoriale, habitat et formes urbaines.
- 6** Opter pour un développement économique
équilibré et ambitieux.
- 7** Pour une mobilité efficace.
- 8** Une organisation pour la
gouvernance du SCoT.

Le SCoT, C'EST QUOI ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale détermine les grandes orientations d'urbanisme, d'aménagement et de développement des trois bassins de vie du Grand Rovaltain. Il traduit une vision à la fois prospective et stratégique du devenir du territoire à l'échelle des 25 prochaines années.

Véritable interface entre les plans et schémas nationaux, régionaux et locaux, il est le porte-voix des ambitions du territoire en termes d'organisation et d'aménagement de l'espace, de cadre de vie, d'attractivité économique, d'innovation et de développement.

+ d'infos

Les SCoT créés en 2000 par la loi SRU, ont été renforcés par les lois Grenelle de l'environnement (2010), ALUR (2014) et Transition énergétique (2015).

Le schéma de cohérence territoriale conditionne « en amont » le contenu des documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire (PLU, PLUi, PDU...) qui doivent être compatibles avec ses objectifs et ses orientations.

Aujourd'hui en France : **plus de 24 000 communes et 78% de la population sont concernés par un SCoT.**

(Source : Fédération nationale des SCoT).

Parole d'élus : Marlène Mourier, Vice-présidente du Syndicat SCoT et Gérard Revol, membre du Bureau

Le SCoT est un outil qui renforce la gestion publique et les choix locaux en les inscrivant dans une vision globale et solidaire. Cela va dans le sens de la maîtrise des investissements.

Le SCoT, POUR QUI ?

Le SCoT du Grand ROVALTAIN couvre

- 103 communes
- 5 intercommunalités
- Sur 2 départements : Ardèche et Drôme
- 1 517 km²
- 300 000 habitants (37% de la population Ardèche-Drôme)
- 3 grands bassins de vie autour de :
Valence
Romans
Tain l'Hermitage-Tournon.

AUJOURD'HUI POUR DEMAIN

Partager une même vision du territoire de manière durable et concertée, à une échelle pertinente plus vaste que les communes ou les intercommunalités.

Parole d'élus : Jacques Dubay et Jean-Louis Vassy, membres du Bureau du Syndicat SCoT

Le SCoT ouvre des possibilités de développement, de solidarité et de dynamisme, collectivement à notre territoire de Sud Rhône-Alpes ; idéalement positionné au cœur de l'axe rhodanien et du débouché du sillon alpin et ouvert vers l'Auvergne.

Le Grand Rovaltain



POURQUOI un SCoT ?

Le SCoT du Grand Rovaltain définit une stratégie d'aménagement durable du territoire à l'échelle de ses 103 communes. Les objectifs et orientations qu'il détermine s'inscrivent dans la durée des 25 prochaines années (2016-2040). Sa mission consiste à organiser et garantir la cohérence des politiques sectorielles de l'Etat, de la Région, du Département, des intercommunalités et des communes afin de les rendre plus efficaces. Son champ d'intervention est très large : urbanisme, consommation foncière et densité, habitat, déplacements, environnement, attractivité, offres commerciales et répartition des activités économiques.

COMMENT le SCoT est-il élaboré ?

Une large concertation :

Un site internet avec plus de 55 000 visites en 5 ans,
16 réunions publiques dont 7 en 2015,
Des publications dans la presse locale.

Les orientations et objectifs du Schéma de cohérence territoriale sont débattus en toute transparence et arrêtés de manière concertée par les représentants élus du territoire. Aussi, le SCoT est-il une parfaite expression de la démocratie locale.

A partir d'un diagnostic partagé, les principaux enjeux du territoire, les leviers de son développement mais aussi ses faiblesses ont été identifiés par le syndicat mixte en étroite concertation avec les 103 communes, les 5 EPCI et l'ensemble des acteurs concernés : services de l'Etat, Conseils départementaux, habitants, associations, chambres consulaires...

AUJOURD'HUI POUR DEMAIN

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) expose de manière concise et pédagogique le projet politique adapté aux besoins et enjeux du territoire. Clé de voûte du SCoT, il sert de fondement au Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) qui traduit de manière opérationnelle les orientations générales du PADD. Le DOO encadre les documents d'urbanisme locaux (PLU, carte communale, PLUI) et les documents de planification (PLH, PDU).

Le Document d'Orientation et d'Objectifs* (DOO) définit les conditions d'un développement maîtrisé et solidaire :

- **renforcement des espaces bâtis**
- **consommation économe de l'espace**
- **optimisation des zones d'activité économique**
- **accueil de nouveaux habitants et d'emplois**
- **mobilité raisonnée et report modal**
- **préservation des espaces agricoles et naturels**
- **revitalisation des centres urbains et ruraux**
- **mise en valeur des entrées de villes et villages**
- **protection et valorisation des paysages**
- **prévention des risques naturels et technologiques**

*Voir page 8.

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

PLH : Programme Local de l'Habitat

PDU : Plan des Déplacements Urbains

Parole d'élus : Fabrice Larue et Frédéric Sausset, vice-présidents du Syndicat SCoT

Les orientations communales doivent être compatibles avec le SCoT. Ainsi, les différents documents d'urbanisme locaux (PLU, PLH) ne doivent pas aller à l'encontre des principes, orientations et objectifs concertés inscrits dans le SCoT et approuvés par le Comité syndical. Le syndicat mixte accompagnera les collectivités dans l'appropriation des enjeux du SCoT et leur traduction dans nos propres documents. Finalement une véritable force !

Parole d'élus : Jean-Louis Bonnet et Philippe Labadens, vice-présidents du Syndicat SCoT

Le SCoT permet une réflexion commune d'anticipation en tenant compte des évolutions qui s'imposent : vieillissement de la population, impact des crises économiques, sociales et climatiques. Une lucidité collective pour trouver et proposer ensemble des solutions.

Le SCoT du GRAND ROVALTAIN

Des orientations-clés pour préserver, organiser et valoriser :

- Les ressources : foncier, eau, air, la biodiversité, les paysages
- L'habitat et les différentes formes urbaines
- Le développement économique, l'agriculture, le commerce, l'industrie, les services, l'énergie
- Le cadre de vie et la santé environnementale
- La mobilité durable

Des objectifs pour la réussite du projet de territoire :

- Contribuer à forger une identité partagée entre les différents territoires ardéchois et drômois du Grand Rovaltain
- Renforcer l'attractivité et le rayonnement du Grand Rovaltain aux plans régional et national en mettant en avant ses atouts économiques, culturels et patrimoniaux
- Assurer la complémentarité entre les espaces urbains et ruraux

+ d'infos

Préparer et accompagner le territoire à l'enjeu d'une croissance de :
57 000 habitants
45 000 logements
40 000 emplois supplémentaires d'ici à 2040



Le Rhône à Tournon-Tain

PRÉSERVER les qualités du territoire

Les Ressources foncier - eau - air - paysages

RELEVER LES DÉFIS

Un territoire à ménager

- Un étalement urbain plus rapide que la croissance démographique, durant la décennie 2000
- 184 ha/an de terres agricoles au profit du développement résidentiel (pour moitié), économique ou d'équipement (santé, éducation, voirie)
- Des réserves en eau sensibles (nappes souterraines et réseau hydrographique) car déjà fortement « puisées », localement très vulnérables aux pollutions d'infiltration et impactées par le réchauffement climatique

UN ENJEU DE GESTION DURABLE

Optimiser la gestion des ressources

- En divisant par 2 la consommation de terres agricoles, naturelles et forestières
- En protégeant l'environnement, la biodiversité et les continuités écologiques
- En limitant les extensions urbaines à vocation résidentielle ou d'activités
- En préservant et économisant la ressource en eau
- En limitant et anticipant l'exposition de la population aux risques et nuisances
- En s'engageant pour la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique

ZOOM sur le contrat VERT ET BLEU

pour préserver la Trame écologique du Grand Rovaltain.

Complémentaire au Schéma de Cohérence Territoriale, porté et animé par le Syndicat mixte, ce contrat avec la Région, l'Europe, l'Agence de l'eau, le Département de la Drôme et 21 acteurs locaux couvre le territoire du SCoT : des piémonts ardéchois au Vercors, des collines drômoises à la plaine agricole de Valence. L'objectif du Contrat vert et bleu est de préserver la biodiversité (espèces et habitats naturels) en permettant notamment la circulation des espèces et les échanges entre populations (continuité écologique).

Un programme d'actions ambitieux

L'enjeu pour notre environnement nécessite un programme d'actions ambitieux afin d'atteindre des objectifs concrets : suivi d'espèces indicatrices de l'état de conservation des milieux, renaturation de cours d'eau (berges et lit), intégration de la Trame Verte et Bleue dans les documents d'urbanisme, encouragement des pratiques agroécologiques et sensibilisation des publics.

55 actions portées par **21 partenaires locaux** pour un montant de **13,2 millions d'euros** seront engagées sur 5 ans (2015-2020).

AUJOURD'HUI POUR DEMAIN

Définir un territoire protecteur de son environnement, de ses ressources naturelles, de ses richesses et de son identité patrimoniale et paysagère.

Interview : Jean-Pierre CARDI, Adjoint au Maire de PEYRINS. Ancien directeur des lycées agricoles du Valentin et Terre d'Horizon

Quels avantages pour notre territoire que sa ruralité ?

L'évolution de la société fait que nous sommes tous devenus, de par notre mode de vie, des urbains. Mais nécessairement avec des besoins de nature, de contacts, « de pieds dans la terre ». Aujourd'hui la chance de notre territoire c'est de pouvoir offrir cette proximité à la population et, grâce à la mise en place du SCoT, de préserver cette richesse, cette valeur « nature » à deux pas du milieu urbain.

Quelles sont les spécificités de l'aménagement en milieu rural ?

Avant cela, il est indispensable comme le réalise le SCoT d'être attentif aux évolutions de la société et aux attentes légitimes « de nature » de la population. On se doit avant tout d'y répondre et de pouvoir actualiser régulièrement nos réponses.

Ensuite, une nécessité absolue, préserver la qualité de vie ; c'est une obligation ! Le milieu rural doit être pensé et aménagé en tant que tel et considéré comme un bien accessible à tous.

Qu'apporte le SCoT à cette réflexion ?

Le SCoT nous permet de penser et de repenser le développement de nos campagnes en instaurant des règles communes et des limites et ainsi en permettant de stopper la consommation d'espaces « ressources ».

Puis, d'avancer toujours dans la réflexion car les lignes de la société, des structures familiales, bougent en permanence et génèrent des attentes de logements. Se rajoute à cela, la prise en compte de l'économie numérique qui permet de travailler autrement : télétravail, co-working... Sans oublier la gestion des déplacements qui se doit d'être respectueuse de cet environnement.

Tout cela reste évolutif en veillant à ne pas transporter les villes à la campagne mais imaginer d'autres expériences comme le propose le SCoT pour ce milieu rural si précieux.



Habitat intermédiaire à Valence

ORGANISER un territoire innovant

Habiter et bien vivre

ATOUPS

Le Grand Rovaltain : Une organisation singulière

- Une ossature constituée d'un triangle fortement urbanisé : (Valence, Romans, Tain l'Hermitage-Tournon) et d'espaces ruraux où chaque commune prend sa place
- Un tissu de villes, bourgs et villages dotés de services de qualité, propices à une organisation en réseau
- Un développement de l'habitat à adapter aux besoins des ménages

ENJEUX

Organiser le développement du territoire

s'inscrire dans une progression démographique raisonnable et valoriser la diversité des paysages et du patrimoine

A travers l'alliance des villes et des espaces ruraux, le SCoT promeut une politique de l'habitat et solidaire intégrant une attention particulière à des équipements urbains stratégiquement positionnés et complémentaires.

Améliorer le parc de logements anciens, diversifier l'offre sur l'ensemble du territoire, répartir, mutualiser l'effort de réalisation de logements sociaux et abordables sont les axes prioritaires à développer.

Dans tous les projets, sont recherchés systématiquement la qualité urbaine, patrimoniale et paysagère pour conforter l'attractivité du territoire auprès de la population, de futurs habitants, d'investisseurs, des jeunes et des seniors.

Le SCoT organise le territoire pour une croissance verte en accompagnant sa transition énergétique avec l'accueil des énergies renouvelables et nouvelles : éolien, photovoltaïque, biogaz, hydrogène.

+ d'infos

Le SCoT fixe des objectifs de densités minimales de logements, adaptés aux différents types de commune, déclinés sur 2 périodes pour une adaptation progressive : 2016-2025 puis 2026-2040.

AUJOURD'HUI POUR DEMAIN

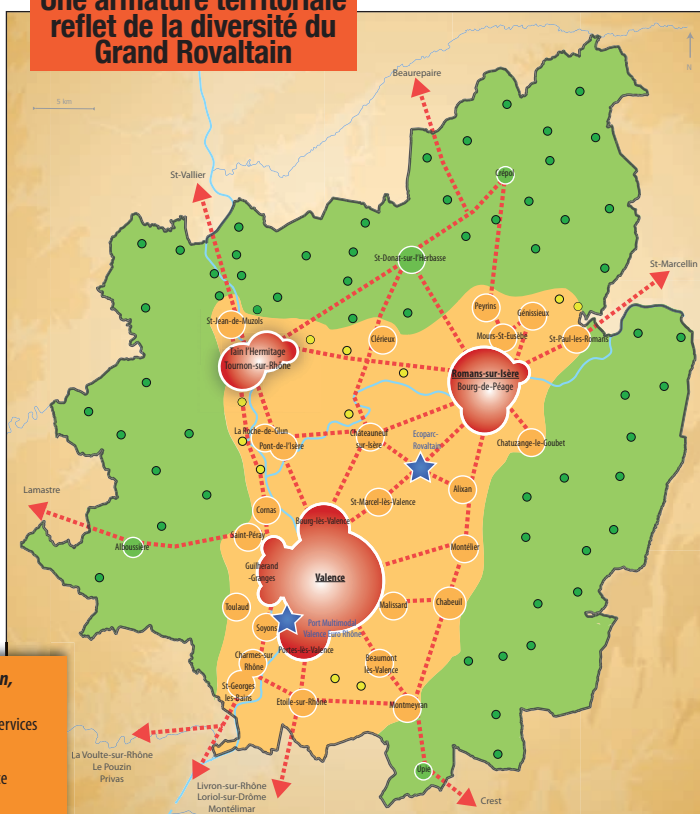
Adapter et inventer l'habitat pour l'accueil de population et ses évolutions, entre prises en compte des souhaits de chacun et respect du territoire.

Interview : Martine LAGUT, Maire de CRÉPOL

Comment un bourg rural intègre les orientations d'urbanisme du SCoT ?
 Sur le terrain, nous sommes face à un impératif, répondre à la demande tout en privilégiant la qualité, l'identité et la tranquillité. Les nouvelles formes villageoises se doivent d'être « non agressives » et intégrées à l'habitat traditionnel. C'est notre force et il s'agit de la conserver. Les objectifs de densité apparaissent au départ plus compliqués à mettre en œuvre ; se projeter dans 20 à 30 ans en termes d'habitat mais aussi d'évolution économique est nouveau dans nos réflexions de maires de villages et bourgs ruraux.

Ces évolutions sont-elles adaptées aux attentes des habitants ?
 Le SCoT nous offre une vision intéressante sur l'évolution globale à garder en permanence en mémoire pour nous adapter et anticiper. Les souhaits des habitants sont simples, ils plébiscitent « un bourg vivant » avec commerces, services et dessertes, lieux de rassemblements autant pour les familles que pour nos retraités. Ces attentes sont bien intégrées dans le SCoT.

Une armature territoriale reflet de la diversité du Grand Rovaltain



Organiser des centralités plus affirmées et complémentaires

- Villages de l'espace rural
- Villages de l'espace périurbain
- Bourgs-centres
- Pôles périurbains
- Pôles urbains
- Villes centres des pôles urbains
- ★ Pôles économiques ouverts à l'international
- Réseau des pôles et bourgs

Organiser le triangle métropolitain, alliance des villes et des campagnes

- L'espace rural, comme espace de services et d'emplois de proximité
- L'espace périurbain comme espace de renouvellement
- L'espace urbain comme moteur du Grand Rovaltain

Opter pour un développement économique équilibré et ambitieux

DIAGNOSTIC

Un territoire au potentiel très favorable

en termes d'innovation, de positionnement et de rayonnement mais encore trop souvent considéré comme un simple « lieu de passage ».

Economie

Plus de 126 500 emplois, avec une croissance de 19 000 en 12 ans dont près de 1/3 dans les secteurs « santé - action sociale » ou « services de proximité ».

Commerce

Un territoire bien équipé et un bon maillage en équipements commerciaux :

- une densité importante de grandes et moyennes surfaces : 1 685 m² pour 1 000 habitants (965 m² au niveau national)
- un secteur non alimentaire bien pourvu : 1 333 m² pour 1 000 habitants (657 m² au niveau national)
- une faiblesse : des zones périphériques peu qualitatives et accessibles principalement en voiture et l'apparition de friches

Agriculture

66 800 ha de SAU (Surface Agricole Utile)

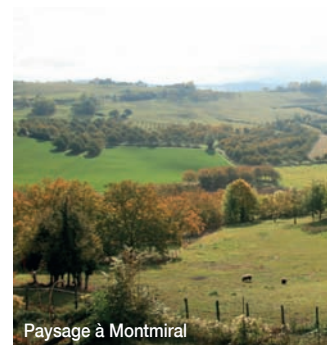
184 ha de foncier agricole, naturel, et forestier artificialisés, en moyenne chaque année depuis 2001

AUJOURD'HUI POUR DEMAIN

Optimiser l'usage du foncier, déterminer et fixer le sens du développement urbain, et l'attractivité économique du territoire en misant sur l'innovation, l'adaptation aux attentes des marchés et des entreprises locales pour favoriser leur développement, susciter de nouvelles installations et permettre la création d'emplois qualifiés durables.



La Viarhona



Paysage à Montmiral



Passerelle mode doux Tain-Tournon

Objectifs

Soutenir le développement économique

Innovation

- Forger une identité territoriale et une notoriété centrée sur l'excellence-qualité, l'innovation et la créativité
- Intensifier l'usage des réseaux d'information et de communication
- Valoriser le secteur de la recherche et de la formation autour notamment du pôle universitaire de Valence
- Fédérer les énergies autour des nouveaux projets de développement économique avec comme objectif prioritaire la création de nouveaux emplois
- Dynamiser le rayonnement du territoire dans les domaines de la culture, du patrimoine et du sport
- Développer le formidable potentiel du Grand Rovaltain en termes de tourisme et de loisirs

Attractivité

- Favoriser l'emploi et une répartition de l'habitat, des services et des activités économiques adaptée aux attentes des habitants, des entreprises et du territoire
- Conforter les fonctions de centralité des villes et des bourgs-centre tout en redynamisant l'économie de l'espace rural et des villages
- Améliorer l'attractivité des parcs d'activités économiques
- Coordonner les projets locaux de développement
- Requalifier l'ensemble des friches industrielles

Tourisme

- S'affirmer comme une porte d'entrée touristique Ar-dèche-Drôme
- Valoriser le patrimoine naturel et culturel, notamment les musées internationaux, les savoir-faire, talents et spécificités (pôle image, design, gastronomie, vins et œnologie, technologies de pointe...)
- Favoriser le tourisme de pleine-nature, le tourisme d'affaire, le tourisme fluvial

Commerce

- Hiérarchiser, valoriser et optimiser les zones existantes afin de ne pas créer de nouvelles zones commerciales en périphérie des villes et des bourgs
- Rendre les centres ville plus séduisants et attractifs afin d'y conserver notamment la clientèle des commerces de proximité
- Améliorer qualitativement les pôles commerciaux et leur accessibilité
- Assurer les complémentarités entre espaces de vie et d'habitat et pôles commerciaux
- En règle générale, veiller à organiser le commerce « au bon endroit » en favorisant l'accessibilité, l'intégration paysagère, la prise en compte des mobilités

Agriculture

- Protéger et valoriser les espaces agricoles, naturels et forestiers, aussi, le SCoT fixe-t-il un objectif de réduction de 50% de leur consommation

Pour une MOBILITÉ efficace



LE GRAND ROVALTAIN

1 050 000 déplacements quotidiens des ménages du territoire soit 3,84 déplacements par jour et par personne. 22 km et 52 minutes de déplacements en moyenne par jour et par personne dont 68 % en voiture.

DIAGNOSTIC

Des besoins en mobilité marqués

du fait de l'organisation multi-polaire du territoire (Valentinois-Crussol ; Romans - Bourg-de-Péage ; Tournon - Tain l'Hermitage ; Saint-Donat) à l'origine de nombreux déplacements contraints entre le domicile, le travail, les commerces et services (culture, santé, services public...).

Des obstacles naturels (Rhône, Isère...)

et artificiels (A7, A 49, Ligne Grande Vitesse...) à la fluidité du trafic.

Des accès à faciliter :

- Établissements hospitaliers de Romans et Valence
- Gares de Valence, Romans et Tain, gare TGV et Coparc Rovaltain
- Certains secteurs enclavés, notamment le plateau ardéchois

AUJOURD'HUI POUR DEMAIN

- Organiser la mobilité durable sur le territoire en optimisant la circulation (nouveaux franchissements et dessertes, sécurisation des infrastructures)
- Promouvoir les modes de déplacements doux et actifs, la mobilité bas carbone, le covoiturage et l'autopartage, les transports collectifs à haut niveau de service

Interview :
Marie-Hélène THORAVAL,
Maire de ROMANS

En quoi les déplacements constituent-ils un enjeu de développement du territoire ?

Les déplacements sont un défi capital pour notre territoire.

Ils sont d'ailleurs à considérer en termes de flux mais aussi en termes de lien. C'est pourquoi tout élément contribuant à les améliorer, comme de nouveaux franchissements de l'Isère et du Rhône, est un facteur essentiel d'attractivité.

Comment le projet de SCoT prend-il en compte ces notions de flux et de lien ?

S'agissant du flux, le premier enjeu est la fluidité. Il est intimement lié au temps qui est un paramètre majeur dans le développement économique et urbain du territoire au même titre que la connectivité.

Sur la notion de lien, l'interaction urbain-rural prend toute sa dimension puisque le lien répond au besoin majeur d'accessibilité ; déterminant dans le SCoT au titre du développement social et contribuant à l'équilibre du territoire. La conjugaison du flux et du lien définit la notion de proximité qui détermine le degré de cohésion territoriale.

Une ambition

Conforter l'accessibilité et la position de carrefour

du Grand Rovaltain en améliorant la qualité et la sécurité des déplacements, la fluidité du trafic :

En mettant en place une mobilité durable depuis les gares ferroviaires et routières, les pôles intermodaux, les parkings relais et aires de co-voiturage

En confortant et développant le réseau des transports collectifs à haut niveau de services, le co-voiturage, les modes de déplacements doux et actifs, les pôles intermodaux

En préconisant de nouveaux franchissements du Rhône et de l'Isère pour une meilleure desserte du territoire, un désengorgement des centres-villes et une moindre exposition des populations au bruit et à la pollution

Interview : Mathieu DARNAUD,
Sénateur-Maire de GUILHERAND-GRANGES

Comment sont perçues, côté élus, les recommandations du SCoT quant aux franchissements des fleuves ?

Que le SCoT ait intégré dans ses réflexions la problématique des franchissements du Rhône et de l'Isère, barrières naturelles pour les déplacements sur notre territoire, est une décision attendue par de nombreux élus du Grand Rovaltain qui les aidera à se positionner sur la réalisation de nouvelles infrastructures et à les prioriser.

Quels en sont, plus particulièrement, les enjeux pour les communes et les habitants de la rive droite du Rhône ?

La rive droite du Rhône est particulièrement concernée, sur Guilhaud-Granges/St-Péray/Cornas ainsi que sur Tournon/Tain : ponts de plus en plus congestionnés avec des répercussions néfastes sur les centres-villes. De nouveaux franchissements désengorgeraient les centres et, de ce fait, amélioreraient la qualité de l'air, avec un impact positif sur la santé des habitants.

De plus, ils permettraient un rééquilibrage économique sur l'Ardèche en offrant de nouvelles perspectives de développement.

AUJOURD'HUI POUR DEMAIN

Un DOCUMENT pour incarner le projet de territoire

Le rapport de présentation

Il contient le diagnostic stratégique du territoire ainsi que l'état initial de l'environnement et l'évaluation environnementale.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Il s'appuie sur le diagnostic pour traduire les enjeux et fixer les ambitions d'un projet de territoire réaliste.



Le Document d'Orientation et d'Objectifs

Il définit les moyens et les modalités de mise en œuvre du SCoT. Les Plans Locaux d'Urbanisme, Programmes locaux de l'Habitat, Plans de Déplacements Urbains, doivent être compatibles avec le DOO.

Le projet de SCoT est consultable sur : www.scotrovaltain.fr

AUJOURD'HUI POUR DEMAIN

Une ORGANISATION pour la gouvernance du SCoT

Le SCoT est porté par le Syndicat Mixte du Grand ROVALTAIN composé des communautés de communes et d'agglomération du territoire. 47 délégués, élus locaux qui assurent le lien avec le territoire.

Le Syndicat mixte est en ordre de marche pour inscrire et mettre en action les objectifs et orientations validés lors de l'adoption du projet de SCoT.



AUJOURD'HUI POUR DEMAIN

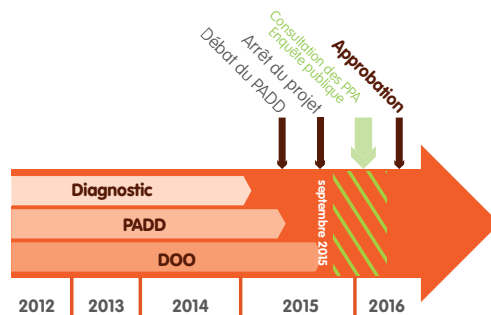
Un CALENDRIER opérationnel

A l'issue des phases déterminantes d'élaboration lancées en 2010, de concertation et d'ajustement, le projet de SCoT est maintenant arrêté.

L'enquête publique : du 16 mars au 29 avril 2016. Elle permet à tous, habitants, élus associations, collectivités de prendre connaissance du projet et de s'exprimer. Une commission d'enquête indépendante recevra le public et s'assurera de la prise en compte des avis et remarques exprimés. Une quarantaine de permanences se tiennent dans différentes mairies du Grand Rovaltain et au siège du syndicat mixte durant la durée de l'enquête. Les remarques et suggestions pourront être consignées, en plus des registres à disposition dans les lieux de permanence, à l'adresse électronique :

enquetepublique@scotrovaltain.fr

Toutes les informations sur le site internet www.scotrovaltain.fr



Le SCoT est un document qui bouge et évolue pour être en phase permanente avec le terrain ; ainsi un bilan sera effectué au bout de 6 ans. Il pourra alors faire l'objet de modifications ou de révision si cela est jugé nécessaire.

+ d'infos

Un outil

Le syndicat mixte élabore puis gère ce document de référence, pensé et conçu comme l'outil de dialogue et de coopération entre les communes et les intercommunalités du territoire.

Une gouvernance :

Le syndicat mixte SCoT est administré par un comité syndical composé de délégués représentant actuellement les 5 intercommunalités des 103 communes du territoire.

Au quotidien, l'activité du syndicat mixte est suivie par un bureau de 15 membres, sous la présidence de Lionel BRARD.

Une équipe technique : pour le suivi opérationnel, l'accompagnement des collectivités, l'observatoire...



47 élus au comité syndical

dont élus représentants des EPCI et des communes membres du SCoT



15 élus au bureau

dont parmi lesquels le Président du SCoT, 9 Vices-présidents, 5 membres du bureau

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

SCoT DU GRAND ROVALTAIN

Syndicat Mixte du SCoT du Grand Rovaltain Ardèche-Drôme

1 avenue de la Gare - 26300 ALIXAN
BP 15191 - 26 958 VALENCE Cedex
Tél. 04 75 55 05 32 - Fax 04 75 40 67 20
contact@scotrovaltain.fr
www.scotrovaltain.fr

Lettre d'information éditée par le Syndicat Mixte du SCoT du Grand Rovaltain
Directeur de publication : Lionel Brard, Président
Conception : IDC Com - Tain l'Hermitage
Crédits photos : gl@scotrovaltain, Juan Robert, CD 26, DR